



Commune de Chauffailles

t : 03.85.26.55.00
x : 03.85.26.55.02
airie@chauffailles.fr

ARRÊTE MUNICIPAL N° 2023/085

Portant réglementation du stationnement et de la circulation pour la pose de poteaux sur le réseau Enedis dans la rue de la Caille.

AFFICHE LE : 22 / 06 / 2023

Le Maire de la Ville de Chauffailles

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211.1 à L.2212.5, et L.2213.1 au L.2213.31,
VU le Code de la Route,
VU le Décret N° 86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de Police en matière de circulation routière,
VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5°,
VU la demande formulée par SOBECA,

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité et de commodité, de réglementer le stationnement et la circulation pour la pose de poteaux sur le réseau Enedis dans la rue de la Caille,

ARRÊTÉ

Article 1 : La circulation sera interdite sur le mercredi 28 juin 2023 de 07h00 à 17h30 saufs riverains et véhicules de secours dans la rue de la caille, pour la pose de poteaux sur le réseau Enedis avec stationnement interdit au droit du chantier.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par SOBECA chargée des travaux, afin de permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale de Chauffailles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CHAUFFAILLES
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de CHAUFFAILLES
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de CHAUFFAILLES
- SOBECA Z.A de Chazey 71130 GUEUGNON/03 85 85 51 53

Fait à Chauffailles, le 21 juin 2023

Stéphanie DUMOULIN

Maire de Chauffailles

